

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium periodate a.r.

Révision: 24.09.2024

Code du produit: AC14.01070

Page 1 de 13

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Sodium periodate a.r.

Nº CAS: 7790-28-5  
Nº CE: 232-197-6

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Réactifs et produits chimiques de laboratoire  
À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

#### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda  
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º  
Lieu: N-4050-320 Porto  
Téléphone: +351 226002917  
E-mail: info@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Internet: www.analytichem.com  
Service responsable: SDS service department

#### Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Belgium NV  
Rue: Industriezone "De Arend" 2  
Lieu: B-8210 Zedelgem  
Téléphone: +32 50 28 83 20  
E-mail: info.be@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Service responsable: AnalytiChem:  
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20  
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200  
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848  
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500  
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378  
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701  
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)  
/ +33 9 75 18 14 07 (CHEMTRAC)

### Information supplémentaire

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Sodium periodate a.r.

Révision: 24.09.2024

Code du produit: AC14.01070

Page 2 de 13

dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) n° 1272/2008

Ox. Sol. 1; H271  
Skin Corr. 1C; H314  
Eye Dam. 1; H318  
STOT RE 1; H372  
Aquatic Acute 1; H400

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention  
d'avertissement:  
Pictogrammes:



## Mentions de danger

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

## Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substances

Formule: NaIO4  
Poids moléculaire: 213,89 g/mol

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium periodate a.r.

Révision: 24.09.2024

Code du produit: AC14.01070

Page 3 de 13

#### Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité	
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)		
7790-28-5	periodate de sodium		100 %
	232-197-6		
	Ox. Sol. 1, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1; H271 H314 H318 H372 H400		

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologue.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

corrosif

Toux

Dyspnée

Risque de lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium periodate a.r.

Révision: 24.09.2024

Code du produit: AC14.01070

Page 4 de 13

#### Moyens d'extinction inappropriés sans limitation

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Solides non combustibles  
Combustible  
En cas d'échauffement: Décomposition avec: Danger d'explosion  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Iodure d'hydrogène (HI)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Pour les non-sécuristes**

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Evacuer les personnes en lieu sûr.  
Procédures d'urgence  
Consulter un spécialiste  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### **Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.  
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.  
Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium periodate a.r.

Révision: 24.09.2024

Code du produit: AC14.01070

Page 5 de 13

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart des matières combustibles.

#### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### **Information supplémentaire**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver dans un endroit frais.

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

#### **Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart de: Matériau combustible

Respecter les réglementations nationales.

#### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

température de stockage +5°C - +30°C

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium periodate a.r.

Révision: 24.09.2024

Code du produit: AC14.01070

Page 6 de 13

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
7790-28-5	periodate de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,3 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,06 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	0,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,03 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,09 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,03 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	0,09 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	0,03 mg/kg p.c./jour

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
7790-28-5	periodate de sodium	
Eau douce		0 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,002 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,001 mg/kg
Sédiment marin		0 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,2 mg/l
Sol		0 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

##### Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation KCL 741 Dermatril® L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium periodate a.r.

Révision: 24.09.2024

Code du produit: AC14.01070

Page 7 de 13

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: &gt; 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: P2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc
Odeur:	sans odeur
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	270 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur (à 20 °C):	5,2 (50 g/l)
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	91 g/l
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium periodate a.r.

Révision: 24.09.2024

Code du produit: AC14.01070

Page 8 de 13

Densité (à 20 °C):	3,87 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

### **9.2. Autres informations**

#### **Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

262 °C

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Le produit: comburant, Oxydant.

Matières solides comburantes, Catégorie 1

#### **Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

100%

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

#### **Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### **10.1. Réactivité**

Possibilité de réactions dangereuses. comburant, Oxydant.

Comburant, fortes

### **10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Matériau combustible

Poudres métalliques

Agent réducteur

Acide

### **10.4. Conditions à éviter**

Forte chaleur

### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée disponible

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium periodate a.r.

Révision: 24.09.2024

Code du produit: AC14.01070

Page 9 de 13

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

irritations des muqueuses

Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.

##### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Risque de lésions oculaires graves.

##### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
(periodate de sodium)

glande thyroïde

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

##### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

##### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

##### Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

##### Autres informations

Aucune donnée disponible

##### Information supplémentaire

Irritant

corrosif

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium periodate a.r.

Révision: 24.09.2024

Code du produit: AC14.01070

Page 10 de 13

Troubles respiratoires  
Troubles gastro-intestinaux  
Collapsus circulatoire  
Cyanose (coloration bleue du sang)  
Risque de lésions oculaires graves.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7790-28-5	periodate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 0,17	96 h Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1,1 mg/l	72 h Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,18	48 h Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 ( )	220 mg/l	3 h activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium periodate a.r.

Révision: 24.09.2024

Code du produit: AC14.01070

Page 11 de 13

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3085
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A. (periodate de sodium)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	I
Étiquettes:	5.1+8
Code de classement:	OC2
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	1
Code de restriction concernant les tunnels:	E

##### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3085
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	SOLIDE COMBURANT CORROSIF, N.S.A. (periodate de sodium)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	I
Étiquettes:	5.1+8
Code de classement:	OC2
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité exceptée:	E0

##### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3085
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (sodium periodate)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	I
Étiquettes:	5.1+8
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-A, S-Q

##### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3085
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (sodium periodate)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Sodium periodate a.r.**

Révision: 24.09.2024

Code du produit: AC14.01070

Page 12 de 13

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.1**14.4. Groupe d'emballage:** I

Étiquettes: 5.1+8

Dispositions spéciales: A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden

Passenger LQ: Forbidden

Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 557

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 561

IATA-Quantité maximale (cargo): 15 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui

Matières dangereuses: sodium periodate

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Substances dangereuses oxydantes.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

Informations complémentaires: E1

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9,12.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sodium periodate a.r.

Révision: 24.09.2024

Code du produit: AC14.01070

Page 13 de 13

#### Abréviations et acronymes

Ox. Sol. 1: Matière solide comburante, catégorie de danger 1  
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1C  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1  
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 1  
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road )  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.